

<http://www.eglisealareunion.org/?Les- eveques-de-France-prennent-des-decisions-sur-la-lutte-contre-la-pedophilie>

Les évêques de France prennent des décisions sur la lutte contre la pédophilie

- Actualité -



Date de mise en ligne : mercredi 7 avril 2021

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Lors de leur assemblée de printemps, qui s'est tenue juste avant Pâques, les évêques de France ont abordé la question de la lutte contre la pédophilie â€” un moment qui avait été précédé, quelques semaines plus tôt, par une rencontre exceptionnelle pour réfléchir à la question de la responsabilité.

De leur réflexion et de leurs échanges sont issus une longue *Lettre des évêques de France aux catholiques sur la lutte contre la pédophilie*. Ce document s'articule en trois parties : « *Ce que nous avons appris* », « *Nos décisions* », « *Notre appel* ».

La première partie formule plusieurs points : « *Notre Église n'a pas toujours été une "maisons sûre"* », « *L'ampleur du traumatisme* », « *La lumière apportée par le témoignage des personnes victimes* », « *Le devoir de l'Église entière vis-à-vis des personnes victimes* ».

De ces constatations découlent trois séries de décisions qui « *s'inscrivent dans une démarche générale destinée à franchir une étape décisive dans la reconnaissance de ces violences et la lutte contre ces abus* » :

- Des mesures concernant « *notre relation avec les personnes victimes* » : continuer de travailler régulièrement avec les personnes victimes, sensibiliser et former à l'accueil et à l'accompagnement humain et spirituel des victimes, leur proposer un secours financier, améliorer la formation des prêtres et des acteurs pastoraux, améliorer les moyens « *de suivre et d'accompagner les prêtres coupables dans les différents moments de leur vie* », créer « *un lieu qui gardera vive la mémoire des faits commis et de la manière dont les personnes agressées ont pu vivre cette épreuve* », consacrer chaque 3e vendredi de Carême « *à la mémoire de ces faits et à la prière pour les personnes victimes* ».
- Des mesures visant « *au renforcement de nos procédures de justice canonique* » : il s'agit de la mise en place d'un tribunal pénal au niveau national, « *pour disposer des moyens nécessaires afin d'agir avec une efficacité qui a pu faire défaut jusqu'à présent* » â€” ceci ne dispensant pas du recours à la justice étatique.
- Des mesures concernant l'organisation de la Conférence des évêques : la mise en place d'un Service dédié « *à la promotion de la vigilance et à la formation à la juste relation pastorale* », ainsi qu'un Service national d'écoute.

Enfin, les évêques lancent un double appel : « *Soyons tous vigilants et actifs pour faire de notre Église une "maison sûre"* » et « *Aidons les personnes victimes* ».

À télécharger :

- [Lettre des évêques de France aux catholiques sur la lutte contre la pédophilie](#)
- [Les résolutions votées par les évêques de France](#)